

ENTRE *Nous*

Volume 34, n° 1 | Juillet 2016



Vive l'été!



Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)

Sommaire

Mot de la présidente	3
Dossier Condition féminine	4
Dossier Négociation nationale	5
Stage de solidarité au Nicaragua	6
La Personnelle	8
Fonds de solidarité FTQ	9
BD – Qualité des soins.....	10
Cotisation syndicale	11
Don.....	11
Mot de la fin	12



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**

8155, 1^{re} Avenue
Québec (Québec)
G1G 4B8

Tél. : 418 628-2600
Tél. sans frais : 1 800 463-4566
Télé. : 418 628-0221
Télé. sans frais : 1 877 628-0221

Courriel : info@spsq.org
Site Internet : www.spsq.org

Responsables du journal

Manon Larochelle
Valérie Murray

Photographies
SPSQ

**Graphisme et révision
linguistique**
Valérie Murray

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2016

Prenez note que dorénavant, le journal *Entre Nous* sera disponible uniquement sur notre site Internet ainsi qu'au bureau syndical en version papier à consulter sur place, et ce, par souci écologique et économique.

Carte de membre

À toutes les membres nouvellement embauchées, vous devez remplir le formulaire d'adhésion acheminé par votre syndicat et nous le retourner le plus rapidement possible. Vous recevrez par la suite votre carte de membre du SPSQ, qui vous permettra de participer à la prise de décisions aux assemblées générales des membres.

Publication d'un article

N'hésitez pas à nous faire parvenir un article que vous aimeriez voir paraître dans notre prochaine édition du journal. Que ce soit un sujet touchant la profession, les conditions de travail ou autre sujet d'intérêt, il nous fera plaisir de publier votre article. Adressez-vous au secrétariat du SPSQ et demandez à parler avec une responsable du journal.

Le féminin comprend le masculin.

Mot de la présidente

Chères professionnelles en soins,

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous!

Je tiens à vous rappeler combien chacune d'entre vous est essentielle au réseau de la santé. Vous êtes toutes 100 % incomparables, 100 % professionnelles en soins!

Comme vous le savez, nous avons été la première organisation syndicale à signer avec le gouvernement la nouvelle *Convention collective nationale 2015-2020*. C'est grâce à votre implication et votre mobilisation que la FIQ a pu obtenir des gains considérables. Malgré ces bonnes nouvelles, les mesures d'austérité continuent de frapper à nos portes. Plusieurs compressions budgétaires ont été annoncées parmi les nouveaux CISSS et CIUSSS. Nous demeurons vigilantes face à ces mesures qui, selon notre ministre, n'affecteront en rien la qualité des soins et le service à la population. Difficile d'y croire quand nous savons que vous vous donnez déjà à 150 %!

Le temps est venu de dénoncer. Les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes doivent pouvoir mettre en lumière les aberrations auxquelles elles sont confrontées et elles doivent pouvoir le faire sans craindre les représailles de leur employeur. Elles doivent passer à l'action pour défendre les droits et les intérêts des patients et arrêter d'en prendre davantage sur leurs épaules. Dans cette optique, la FIQ a mis à la disposition des professionnelles en soins un « Formulaire de soins sécuritaires » sur son site Internet (www.fiqsante.qc.ca). Prenez-en connaissance, il est simple d'utilisation et sera transmis en toute confidentialité directement à votre équipe locale, qui s'occupera de communiquer avec vous et d'intervenir rapidement afin de dénoncer les situations inacceptables. Vous êtes nos yeux et nos oreilles, et c'est grâce à vous que nous pouvons intervenir en ayant des données contemporaines.

Dans un autre ordre d'idée, les déléguées des équipes locales de tous les établissements visés par les fusions des CISSS et des CIUSSS ont terminé leurs travaux concernant les nouveaux syndicats par région qui seront bientôt formés. Elles ont nommé

temporairement un comité exécutif ainsi que les agentes qui poursuivront leurs mandats pour un maximum de 6 mois lorsque le Tribunal administratif du travail (anciennement la Commission des relations du travail) procédera à la nomination des nouvelles accréditations (nous pouvons situer cela vers le printemps 2017). Nous vous tiendrons au courant des développements, car vous aurez à vous prononcer sur la délégation qui vous représentera ainsi que sur les statuts, politiques et règlements de votre nouveau syndicat affilié à la FIQ. Nous avons également entrepris des travaux pour les établissements non fusionnés, soit les établissements privés et privés conventionnés qui resteront accrédités au SPSQ. Les déléguées de ces établissements revoient actuellement le fonctionnement qu'elles devront adopter en lien avec leurs nouvelles réalités. L'ensemble de ces travaux vous seront présentés lors d'assemblées générales des membres.

Enfin, laissez-moi vous dire que je vous admire pour votre dévouement au quotidien, malgré toute la surcharge qui vous est imposée. Vous demeurez des professionnelles en soins ayant à cœur notre système de santé, qui est bouleversé par une multitude de changements. En tant que syndicat qui possède la meilleure connaissance des soins, nous poursuivons les revendications nécessaires pour nous assurer que vos droits sont respectés.

Brisez la loi de l'omerta et dénoncez! Nous vous accompagnerons dans cette démarche. C'est grâce à vous que nous arriverons à changer les choses.

Sur ce, je vous souhaite un temps de repos bien mérité. Profitez de chaque moment avec votre famille et vos amis, et surtout, prenez soin de vous!

Syndicalement vôtre,

Manon Larochelle
Présidente



Félicitations!

Nous tenons à féliciter les personnes suivantes, qui ont gagné un prix de 250 \$ chacune pour avoir participé à notre concours paru dans l'édition de décembre 2015 :

- Madame Audrey Dupuis, infirmière au CSSS de Beauce
- Madame Paule French, infirmière au CSSS Alphonse-Desjardins
- Madame Isabelle Dumont, infirmière au CSSS de Rivière-du-Loup
- Monsieur Sabin Côté, infirmière au CSSS de la Vieille-Capitale

Merci d'avoir participé en grand nombre!

Dossier Condition féminine

Sommet des femmes



J'ai eu l'immense plaisir de participer, les 3 et 4 mars derniers, au Sommet des femmes, qui s'est tenu au Palais des congrès de Montréal.

Organisé par le Collectif pour l'égalité, qui regroupe une quinzaine de femmes, dont Mme Lise Payette, ex-ministre péquiste, Mme Léa Cousineau, ex-présidente du comité exécutif de la

Ville de Montréal, et Mme Martine Desjardins, ex-leader du mouvement étudiant, ce Sommet est le point culminant d'une série d'interventions mises en place depuis 2015 par l'organisme Projet 75 pour souligner le 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec.

C'est effectivement en 1940 que les Québécoises ont obtenu le droit de vote alors que le reste des Canadiennes (sauf les autochtones) l'avaient obtenu en 1918, grâce à des femmes courageuses et entêtées. Mme Payette ainsi que plusieurs autres femmes ne pouvaient passer sous silence cette période charnière, et de là est né le *Manifeste des femmes - Pour passer de la colère au pouvoir*. Celui-ci a suscité des réflexions sur le chemin parcouru par les femmes depuis les 75 dernières années, mais surtout sur celui qu'il reste à faire.

Après la lecture du manifeste et à l'annonce de la tenue du Sommet des femmes, nous avons senti monter l'enthousiasme des Québécoises devant cette éventuelle rencontre, à laquelle ont pris part environ un millier de femmes et une centaine d'hommes.

Lors de son allocution d'ouverture, Mme Payette s'est dite très satisfaite de la participation des femmes, du nombre d'inscriptions aux ateliers et de la qualité des conférencières qui ont gracieusement offert leur temps et leur savoir pour ce premier Sommet des femmes. Le coup d'envoi était donné et nous étions fin prêtes pour les ateliers du lendemain.

Le premier auquel j'ai participé, Femmes racisées, était donné par Mme Yasmina Chouakri, impliquée dans le mouvement communautaire de l'immigration des femmes au Québec ainsi qu'à l'international à titre de consultante en matière d'égalité des sexes, et Mme Patricia Jean, présidente de l'organisme Arc-en-ciel en Afrique.

Le deuxième atelier, qui m'a touchée davantage en tant que responsable du dossier Condition féminine, s'intitulait Femmes et violence. Encore aujourd'hui, la violence faite aux femmes est sous-estimée et méconnue, surtout lorsqu'il est question de prostitution juvénile. Ce phénomène n'est pas du tout

atypique, détrompez-vous! Toronto, Vancouver et Montréal en sont des plaques tournantes.

Fait ahurissant, l'âge moyen des jeunes filles qui se prostituent au Canada est de 14 ans, mais il peut aussi descendre à 12 ans, surtout lors de certains grands événements. On estime à 80 % le pourcentage de jeunes prostituées qui ont été ou qui sont encore sous l'emprise d'un proxénète, et 39 % d'entre elles auraient moins de 18 ans. Elles demeurent longtemps traumatisées et lorsqu'elles finissent par sortir du milieu, elles affirment : « Ils ont volé mon âme. »

Qui sont leurs clients? Des avocats, des juges, des gens du milieu du spectacle et des policiers, entre autres. Une jolie jeune fille peut rapporter à son proxénète jusqu'à 200 000 \$ par année. Plus tu es jeune, plus tu rapportes, soit jusqu'à 15 000 \$ la nuit, notamment lors du Grand Prix de Montréal.

Depuis le dépôt en juin 2015 du décret C-452 visant à modifier l'article 279 du Code criminel, nous avons des attentes bien définies, telles que l'obtention d'une commission d'enquête sur la prostitution et la possibilité de mettre quelqu'un en accusation sans avoir besoin de faire témoigner la victime, ce qui pour nous les femmes va de soi. En effet, certaines jeunes filles ont si peur de leur bourreau ou en sont si amoureuses qu'elles refusent de témoigner, il est donc impossible pour la justice de suivre son cours.



Nous avons discuté de plusieurs autres volets moins familiers liés à la violence, tels la prostitution masculine et la socialisation

violente qui affecte les deux sexes (p. ex., formater les garçons afin d'en faire de parfaits soldats et habiller les petites filles en rose). Sans oublier la violence faite aux aînées et aux femmes autochtones.

Au terme de ce Sommet, les politiciens de toutes les allégeances, sauf les libéraux, sont venus entendre les orientations qui se sont dégagées de nos ateliers. Ils acquiesçaient et semblaient de bonne foi. Reste à voir si ce n'étaient que des « paroles de politiciens »!

En conclusion, il reste beaucoup de chemin à faire en matière d'égalité hommes-femmes, mais quel enrichissement ce fut de côtoyer des femmes qui, malgré toutes ces années de lutte, n'ont jamais baissé les bras et se tiennent toujours debout en s'alliant une jeune relève des plus dynamiques et engagées.

Lynda Lessard

Responsable infirmière auxiliaire
Responsable du dossier Condition féminine
CSSS de la Vieille-Capitale

Dossier Négociation nationale

Convention collective nationale

C'est avec enthousiasme que le 7 juin dernier, nous avons appris la nouvelle : notre convention collective nationale venait d'être signée. Elle est ensuite entrée en vigueur le 10 juillet 2016.

Dès lors, l'employeur a jusqu'à 45 jours après la signature pour ajuster les salaires selon le nouveau taux, donc au plus tard le 22 juillet 2016. Pour ce qui est de la rétroactivité, celle-ci pourra être versée jusqu'à 90 jours après la signature, donc au plus tard le 5 septembre 2016. Cette rétroactivité comprendra le 0,30 \$ l'heure pour chaque heure rémunérée du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, l'augmentation de 1,5 % du 1^{er} avril 2016 jusqu'à ce que l'ajustement salarial soit en vigueur (vers la mi-juillet) ainsi que la prime pour les salariées qui travaillent auprès d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement et auprès d'une clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Concernant la retraite, celles qui avaient signé un contrat de préretraite au plus tard le 10 juin 2016 bénéficieront de l'ancien régime de retraite.

Nous sommes présentement la seule organisation syndicale à avoir signé sa convention collective, vous serez donc les premières à tirer parti des avantages

financiers qui y sont reliés. De plus, notre convention se démarque par les avancées en ce qui a trait aux conditions de travail, soit les travaux sur les ratios professionnelles en soins/patients, l'augmentation du nombre de postes à temps complet et l'éradication des effets néfastes de la loi 1 (PL 10) quant à la sécurité d'emploi et la notion de port d'attache.

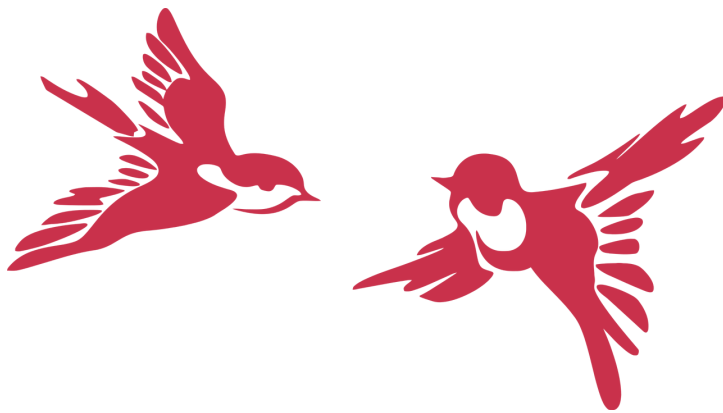


Cela marque la fin de notre négociation nationale. Je veux vous remercier pour votre soutien et vos actions tout au long de cette ronde de négociation; sans vous, le résultat ne serait pas le même. Par contre, le travail n'est pas terminé, car il restera à négocier vos conventions collectives locales à la suite de la fusion des accréditations syndicales, quelque part en 2017. Donc, nous aurons encore besoin de vous pour mener à bien cette importante négociation.

Merci encore et je vous souhaite un très bel été!

Patricia La jûie

Vice-présidente
Responsable du dossier Négociation nationale



Communication par courriel

Plusieurs d'entre vous, membres du SPSQ, nous ont déjà fourni leur courriel afin que nous puissions communiquer rapidement avec vous, que ce soit pour les convocations aux assemblées ou pour vous tenir au courant des activités en lien avec la négociation nationale. Depuis sa mise en place, cette méthode s'avère efficace, économique et écologique. Nous invitons donc celles qui ne l'ont pas fait à nous transmettre leur adresse électronique en remplissant le formulaire disponible sur notre site Web au www.spsq.org/formulaires-courriel.ws et en nous l'envoyant à info@spsq.org ou en le remettant à votre équipe locale. Merci!

Stage de solidarité au Nicaragua

Du 4 au 14 avril 2016, j'ai eu le privilège de participer au stage de solidarité internationale au Nicaragua, qui a permis à huit militantes membres de la FIQ d'éveiller leur engagement social et de mieux comprendre les réalités vécues par les travailleurs de ce pays. Accueillis par le Centre communautaire Oscar A. Romero, fondé par des québécois en 1989 dans la ville de Nandaime, nous avons eu la chance d'assister à plusieurs conférences sur l'histoire du Nicaragua et sur les enjeux politiques entre les pays du Nord et du Sud, en plus de visiter des centres de santé et d'éducation.

Le milieu syndical nous a été décrit lors d'une rencontre avec le syndicat des travailleurs des services publics, dont les militants nous ont exprimé leur difficulté à exercer leur travail syndical, car le gouvernement actuel exerce une énorme pression sur les syndiqués et leurs familles. De 2009 à 2015, 177 syndicats locaux étaient actifs et représentaient 27 000 travailleurs. Aujourd'hui, il ne reste que 2 301 membres. Les syndiqués et leurs familles perdent leur emploi et leurs entreprises tombent en faillite. Les représentants syndicaux craignent même pour leur vie.



Pour ce qui est du travail des femmes, un groupe de féministes nous a fait part des gains qu'elles ont su obtenir quant à leurs conditions de travail par leur mobilisation et le développement de structures de pivots, particulièrement dans les usines (*maquilas*). Ce mouvement a commencé à partir des années 1990, époque où les usines fermaient l'une après l'autre, devant la volonté des dirigeants d'offrir aux investisseurs étrangers un accès à de la main d'œuvre bon marché, sans droits, et des conditions fiscales et environnementales très avantageuses. Le gouvernement leur a alors donné accès à des terrains dans des espaces appelés « zones franches ».

Travaillant dans des conditions pénibles pour un salaire misérable, les femmes ont lutté et ont été jusqu'à faire la grève, qui a fini dans le sang. Battue par les propriétaires asiatiques, qui étaient de très durs employeurs, la leader Sandra Ramos a failli y laisser sa vie. Elle n'a pas senti que le syndicat, composé d'hommes, la défendait, et c'est de là qu'est né le mouvement féministe. Les femmes se sont mobilisées contre les investisseurs asiatiques en s'unissant avec les pays voisins, car elles avaient compris qu'elles se battaient contre un employeur redoutable, si bien qu'au début, elles portaient des



Stage de solidarité au Nicaragua (suite)

masques pour ne pas être reconnues. Elles ont demandé une rencontre avec le ministre de la Santé, à laquelle 600 femmes se sont présentées. Elles ont exigé au ministre de signer une entente sur leurs conditions de travail, qui stipulait que le gouvernement s'engageait à rencontrer les investisseurs pour améliorer les conditions de travail des femmes. Depuis cette mobilisation, les femmes ont droit de boire au travail, des toilettes ont été installées, des pauses ont été instaurées et les femmes enceintes gardent leur emploi et ont un surplus salarial afin de les aider à mieux se nourrir durant la grossesse. Quel exemple de mobilisation!

Je crois qu'un lien peut être fait entre les pays du Nord et les pays du Sud en ce qui concerne les effets de la mondialisation, car peu importe où l'on se trouve, l'écart qui s'agrandit entre les riches et les pauvres nuit au bien-être économique de la population. C'est pourquoi nous devons continuer de nous unir et de nous mobiliser afin de garder ce que nous avons acquis grâce à toutes les batailles livrées dans le but de maintenir des conditions de travail convenables et un salaire équitable.

Depuis ce stage, je vois la vie d'un œil différent. Je suis encore plus sensible aux besoins des autres, à la pauvreté et aux valeurs humaines. Je sens en moi un nouvel élan afin de poursuivre les batailles contre l'inégalité entre les hommes et les femmes, de ne jamais baisser les bras et de combattre l'injustice. Je réalise encore plus l'importance de ma responsabilité en tant que citoyen de m'impliquer socialement, car nous avons tous le pouvoir de changer les choses.

En somme, ce stage était chargé en émotion et très enrichissant. Je recommande à toutes les militantes intéressées d'y participer. On en revient grand!

D'ailleurs, une autre membre du SPSQ, Angélique Banville-Goulet, infirmière clinicienne au CSSS Alphonse-Desjardins, a aussi vécu l'expérience.

Je terminerai en invitant toutes et tous à encourager le commerce équitable, pour une juste rémunération du plus grand nombre de travailleurs possible. Vous souhaitez offrir votre soutien au Centre communautaire Oscar A. Romero? Vous pouvez le faire en communiquant avec le Groupe d'entraide internationale Spirale, qui transmettra votre don. Chaque contribution est précieuse et améliorera de façon concrète les conditions de vie de la communauté de Nandaime. Le centre vient directement en aide aux familles en offrant, entre autres, de l'éducation aux jeunes (apprentissage de leurs droits, ateliers artistiques, radio communautaire, bourses d'études), en permettant le commerce équitable de bracelets et de hamacs et en procurant une rémunération aux familles d'accueil qui reçoivent chez elles les stagiaires.

Groupe d'entraide internationale Spirale

Téléphone : 418 523-6006

Courriel : spirale@groupe-spirale.org

Site Web : www.groupe-spirale.org

Adresse postale :

1000, 3^e Avenue, C. P. 52083

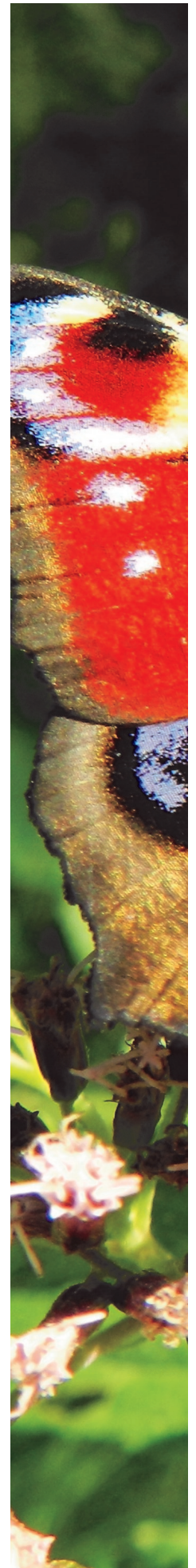
Québec (Québec) G1L 5A4

Bureau : 798, 12^e Rue, Québec

Camille Matte

Agent syndical

CSSS de la Vieille-Capitale



La Personnelle



La Personnelle +
la FIQ =

la bonne combinaison pour vos
besoins en assurances auto,
habitation et entreprise

Votre Fédération a choisi les avantages
de La Personnelle. Découvrez pourquoi
96%⁺ de nos clients renouvellent leur
contrat année après année.



Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737



lapersonnelle.com/fiq

*Source : Rapport de suivi de groupe, septembre 2015.
La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

fiq

FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La bonne combinaison.



Fonds de solidarité FTQ

fondsftq.com

**LA RETENUE
SUR LE SALAIRE :
LE MOYEN IDÉAL
D'ÉPARGNER**

La retenue sur le salaire, c'est de loin le moyen le plus facile et avantageux d'épargner. À chaque paie, vous cotisez un montant fixe à votre REER :

- vous fixez vous-même le montant de la retenue ;
- vous pouvez modifier ou cesser la retenue en tout temps ;
- pas de paie ? Pas de retenue ;
- vous pouvez bénéficier des économies d'impôt à chaque paie !

Qu'attendez-vous pour en profiter?

Tous les détails au fondsftq.com/cotiser

FAIRE
TOURNER
L'ÉCONOMIE
D'IMPÔT.

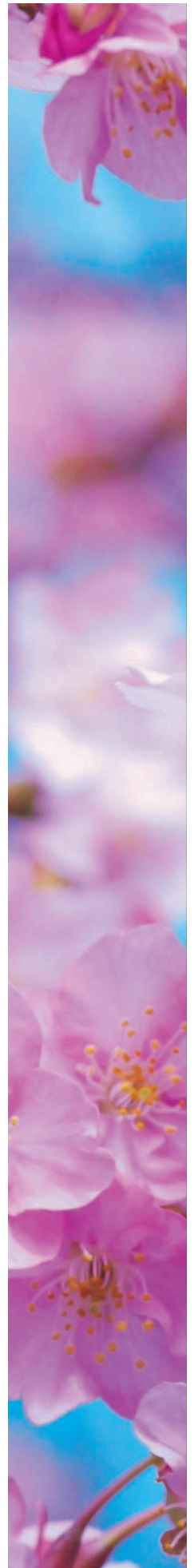
FONDS
de solidarité FTQ

1 800 567-FONDS (3663)

   FondsFTQ

PLUS
D'ARGENT
DANS VOS
POCHES

Tout le crédit
vous revient



BD – Qualité des soins

Bande dessinée créée par Louis Villeneuve, infirmière clinicienne au Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

AVONS-NOUS TOUS LA MÊME CONCEPTION DE LA QUALITÉ DES SOINS?

PAR LOUIS VILLENEUVE AVEC L'ASSISTANCE DE VÉRONIQUE

LE HAUT DE LA PYRAMIDE ADMINISTRATIVE

POUR PERMETTRE LA PÉRENITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE, IL EST IMPÉRATIF DE FREINER LA CROISSANCE DES COÛTS. NOTRE BUDGET REPRÉSENTE UNE GRANDE PART DES FINANCES PUBLIQUES. IL FAUT OPTIMISER LE RENDEMENT DES DÉPENSES EN SOINS. IL FAUT PENSER: «ANALYSE/COÛT/EFFICACITÉ»!

LE GESTIONNAIRE

SI JE PLOIE UNE INFIRMIÈRE PAR QUART DE TRAVAIL QUI FAIT LES ÉVALUATIONS CLINIQUES, UNE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE QUI DISTRIBUE LES MÉDICAMENTS ET UN PRÉPOSÉ QUI FAIT DU REMPLISSAGE, ET DU P.S.B... SI MON PERSONNEL S'EN TIENT À CELA, MATHEMATIQUEMENT LES SOINS SERONT DONNÉS SEIN LES CHAMPS PROFESSIONNELS ET LE BUDGET SERA RESPECTÉ.

LA DIRECTION DES SOINS

D'UNE PART ON DOIT ÉLARGIR LA PRATIQUE INFIRMIÈRE. D'AUTRE CÔTÉ ON VOIT S'ACCUMULER LES RAPPORTS D'ACCIDENT SUR LES CHUTES, LES ERREURS DE MÉDICAMENTS... IL FAUDRA DONC CRÉER DE NOUVELLES RÉGLES DE SOINS ET AJOUTER DE NOUVEAUX FORMULAIRES POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ AU NIVEAU DES SOINS INFIRMIERS.

LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES SUR LE TERRAIN

BON! LÀ JE DOIS ÉTUDIER LE DOSSIER DE L'ADMISSION. IL FAUT AUSSI FAIRE LES EXAMENS CLINIQUES. JE DOIS REMPLIR LE RAPPORT D'ACCIDENT POUR LE PATIENT QUI EST TOMBÉ CE MATIN ET FAIRE LE SUIVI AU P.S. MAIS EN PRENNER, IL Y A LES PRESCRIPTIONS À RELEVÉR ET FAIRE LES APPELS POUR MA COLLÈGUE MALADE QUI NE RENTRERA PAS TRAVAILLER AU ET SURTOUT, TOUT SAVOIR POUR NE PAS FAIRE D'ERREUR!!! OUF!

J'AI BESOIN D'AIDE POUR VÉRIFIER MON HEPARINE ET SORTIR UN NARCO!

DANS LA CHAMBRE NO#08, LE PATIENT EST DANS LES SÉRIES DEPUIS AU MOINS 20 minutes... J'AI BESOIN D'AIDE!

EXCUSEZ-MOI LE PATIENT DE LA CHAMBRE NO#6 EST ENCORE TOMBÉ J'AI BESOIN D'AIDE!

LE PATIENT À SON CHEVET

J'AI MAI! J'AI ENVIE! JE ME SENS SEUL! JE SUIS INQUIET! J'AI TANT BESOIN DE MON INFIRMIÈRE... MAIS OÙ EST-ELLE PASSÉE? "SAUF"

LA MORALE DE CETTE HISTOIRE: ON VOUDRAIT TOUS LE MEILLEUR, MAIS ON CONÇOIT TOUS LE PROBLÈME DIFFÉREMMENT.

QUALITÉ DES SOINS BD POUR CECH DU GSSQA #1 PAR LOUIS VILLENEUVE INF. 2016-05 12 pages

Cotisation syndicale

Bonjour chères membres,

Lors de l'assemblée générale des déléguées du 28 mai 2015, une proposition a été discutée concernant le remboursement des cotisations syndicales pour les membres travaillant dans deux établissements accrédités avec le SPSQ. Celle-ci avait été rejetée, car l'avenir du SPSQ était remis en question à la suite du projet de loi 10, entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Voyant que le SPSQ poursuit ses activités, nous avons proposé, lors de l'assemblée générale des déléguées du 19 mai 2016, de reconsidérer la décision prise en 2015.

Une nouvelle proposition a alors été adoptée afin que soient remboursées aux membres, sur demande écrite faite au SPSQ, les cotisations excédentaires pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2016 de la façon suivante :

Montant qui excède la cotisation syndicale pour une année complète, incluant la cotisation minimum en cas d'exemption (Chapitre IX, article 2, alinéa 4)).

Les membres doivent faire parvenir leur demande par écrit en précisant les dates et en joignant tous les documents nécessaires pour que nous puissions rembourser les sommes.

Danie Pelletier

Secrétaire-trésorière par intérim



Don

En conformité avec son plan d'action régional 2015, le comité exécutif du SPSQ a remis à la clinique de proximité SABSA (Services à Bas Seuil d'Accessibilité) un chèque de 500 \$. Nous souhaitons longue vie à cette clinique essentielle à la communauté.

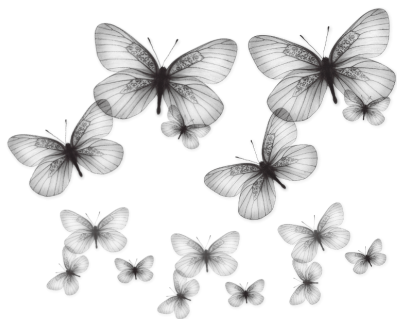
Sur la photo, de gauche à droite : Patricia Lajoie, vice-présidente du SPSQ, Isabelle Têtu, infirmière praticienne à SABSA, Manon Larochelle, présidente du SPSQ, et Emmanuelle Lapointe, coordonnatrice de SABSA.



*Le comité exécutif, le conseil d'administration et
les employées du SPSQ vous souhaitent ...*

*... un été pour vous ressourcer
des moments rafraîchissants
plusieurs rires sous le soleil
quelques escapades enlevantes*

*... nuées d'oiseaux enjoués
parfums de fleurs vivifiants
couleurs, chaleur, bonheur
et tout ce qui vous réjouira!*



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**

8155, 1^{re} Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8

Tél. : 418 628-2600 ou 1 800 463-4566

Télé. : 418 628-0221 ou 1 877 628-0221

Courriel : info@spsq.org

Site Internet : www.spsq.org